

Décision

Générale

modern

Décision n° 04/2021/CC du 20 Avril 2021 portant proclamation des résultats de l'Election Présidentielle du 09 Avril 2021.

n° 04/2021/CC

Ministère
CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Date de publication
20 avril 2021

Numéro JO
n° 8 du 29/04/2021

Date du numéro
29 avril 2021

INTRODUCTION

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

VISAS

VU Les Articles 23 à 27 et 77 de la Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi Organique n°1/AN/92/2ème L du 29 octobre 1992 relative aux Elections

VU La Loi Organique n°2/AN/93/3ème L du 07 avril 1993 modifiant certaines dispositions de la Loi Organique n°1/AN/92/2ème L du 29 octobre 1992 relative aux Elections

VU L'Article 37 de la Loi Organique n°4/AN/93/3ème L du 07 avril 1993 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil Constitutionnel

VU Les Articles 1 à 6 de la Loi Organique n°13/AN/10/6ème L du 03 février 2011 modifiant les Articles 9, 12, 15, 19 et 32 de la Loi n°1/AN/92/2ème L relative aux Elections

VU La Loi Organique n°96/AN/20/8ème L du 14 janvier 2021 portant pluralisme politique lors des campagnes Loi Electorales et modifiant certaines dispositions de la Loi Organique n°1/AN/92 relative aux Elections

VU Le Décret n°2020-317/PR/MI du 14 décembre 2020 fixant la date de l'Election Présidentielle et portant convocation du collège Electoral

VU Le Décret n°2020-320/PR/MI du 17 décembre 2020 portant organisation du Scrutin Présidentiel du 09 avril 2021

VU L'Arrêté n°2020-182/PR/MI du 30 décembre 2020 portant désignation des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)

VU La Décision n°2-2021/CC du 13 mars 2021 du Conseil Constitutionnel arrêtant la liste définitive des candidats éligibles à l'Election Présidentielle du 09 avril 2021

VU Les Résultats complets consignés dans le procès-verbal transmis par le Ministère de l'Intérieur ainsi que les observations présentées par les membres des bureaux et mentionnées dans les procès-verbaux des opérations de vote ;

TEXTE INTÉGRAL

HASSAN ALI HASSAN, MOUSTAPHA HACHI ABDI, ABDOULKADER ABDALLAH HASSAN et Mme. FATOUMA AHMED MOUSSA, Membres.

Président du Conseil Constitutionnel

ABDI IBRAHIM ABSIEH